

CAF Charente-Maritime
4 BIS Avenue du Gal Leclerc
TSA 47123
17000 La Rochelle

Aménagement des espaces extérieurs
accueil public du siège de la CAF 17
4 BIS avenue du Gal Leclerc
17000 La Rochelle

CCTP Présentation du projet

ARCHITECTE :

Christophe DUMET
18, rue Eugène Biraud
17700 Surgères

TEL 05.46.07.57.90
dumet.archi@gmail.com

BUREAU DE CONTRÔLE :

APAVE Mr JAY
ZI Marie Touboulic
17 rue Pierre-Marie Touboulic
17300 Rochefort
TEL 05 4699 40 23
christophe.sarrazy@apave.com

BET FLUIDES :

ABAUQUE INGÉNIERIE
6 rue de Belgique
BP 80102
17285 Puilboreau cedex
TEL 05 46 66 53 35
contact@abaque-ingenierie.fr

BET ACOUSTIQUE :

ACOUSTEX
25 bis rue Alsace-Lorraine
79000 Niort
TEL 05 49 33 55 24
francois.bonnefous@acoustex.fr
contact@acoustex.fr

SPS :

APAVE
ZI Marie Touboulic
17 rue Pierre-Marie Touboulic
17300 Rochefort
TEL 05 46 99 40 23
christophe.large@apave.com

PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION :

L'opération consiste à aménager les espaces extérieurs et l'accueil du public du siège de la CAF 17 4 BIS avenue du Gal Leclerc 17000 La Rochelle.

Les locaux existants concernés par les travaux seront inoccupés pendant la durée des travaux. Les locaux sont en bon état de clos et couvert.

La construction existante comporte des volumes.

L'accès du chantier se fera par la rampe d'accès au parvis. Une zone chantier sera réservée à l'opération au niveau parking zone ancienne.

Les alimentations d'eau et d'électricité existants seront utilisés pendant la durée des travaux avec la mise en place de sous compteurs, sous réserve de la puissance installée.

DÉLAI DE RÉALISATION :

Un planning des travaux est joint à l'appel d'offre.

DOSSIER FOURNI AUX ENTREPRISES :

Les bâtiments et les prestations sont définis par les documents graphiques et le présent cahier des charges et descriptif, toutefois il est rappelé que chaque intervenant aura en charge :

Les études techniques relatives à son intervention (études béton armé, plans de calepinage, plans de charpente, plans de réservations, plans de menuiserie...).

CONDITIONS DE CONSULTATION :

La consultation est restreinte à une liste d'entreprises conjointement arrêtées par le maître d'ouvrage.

Les offres sont fermes et définitives.

Les attestations d'assurance responsabilité civile et décennale seront exigées avec la remise des offres.

Un marché conforme sera établi avec chaque entreprise dès que celles-ci seront connues.

A) EXECUTION DES TRAVAUX – RÈGLEMENTS

La direction des travaux sera réalisée par l'architecte.

Une retenue de garantie de 5 % (ou une caution bancaire) sera appliquée pendant une durée d'une année après la réception des travaux conformément aux stipulations des marchés à forfait qui seront établis..

Le règlement des situations sera effectué par chèque bancaire dans le mois suivant leur présentation.

Il est entendu que l'entreprise devra toutes prestations, sujétions de nature à assurer la complète exécution des ouvrages qui lui sont impartis.

B) RETARD

Dans le cas de retard dûment constaté par l'architecte dans les interventions entraînant un retard de livraison du bâtiment, les entreprises se verront appliquer des retenues journalières correspondant au 1/1000^e du montant T.T.C. de leur marché par jour ouvrable.

PRÉSENTATION DES OFFRES :

Les offres seront présentées de la manière suivante :

Travaux de construction :

Montant H.T. en euro

T.V.A. 20 %

TOTAL TTC EN EUROS

OFFRE :

Afin de présenter leurs offres, les entreprises sont invitées à visiter les lieux, afin d'apprécier l'état général du terrain, les possibilités d'accès...En aucun cas, une méconnaissance de l'état existant visible ne pourra servir à justifier des prestations complémentaires.

Toutefois à la suite de cette visite, les entreprises pourront indiquer dans leurs offres, de façon claire les prestations qui leur paraissent indispensables (dès lors que celles-ci ne seraient pas mentionnées dans le présent C.C.T.P.) au parfait achèvement des ouvrages. Le chiffrage de chaque lot devra faire apparaître de manière claire et distincte le coût de travaux pour chaque opération.